

PHESTIVAL 2025

« VIVANTS ! »

Règlement du concours

Préambule

Afin de créer une dynamique à Philippeville pendant les grandes vacances autour de la photographie de qualité, le 4e PHestival -Festival photo de Philippeville- déclinera la thématique du vivant pour son édition 2025 (du 27 juin au 27 septembre). Cet événement est organisé par le Centre Culturel de Philippeville, l'Office du Tourisme de Philippeville et la Ville de Philippeville, plusieurs organismes et de nombreux bénévoles.

Depuis sa première édition en 2009, le PHestival est soutenu par plusieurs partenaires :

- L'Enseignement pour Adultes et Formation Continue de Philippeville/Florennes (Cours du soir)
- La firme Canon

Le Festival photo est constitué :

- D'un concours photo ouvert à tous ;
- D'une soirée d'inauguration (le 27 juin 2025) ;
- De plusieurs expositions tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ;
- De conférences et ateliers
- Plusieurs activités organisées par des organismes partenaires de février 2024 à septembre 2025

1. Qui peut participer au concours ?

Le concours intégré dans le Festival Photo de Philippeville est ouvert à tous les photographes : particuliers, amateurs, professionnels, étudiants, membres de clubs photo, etc. Les photos réalisées au smartphone sont autorisées, à condition de présenter une définition d'au moins 3000 pixels sur le côté long de l'image.

2. Thème

Le titre du Phestival 2025 est « Vivants ! ». Au sens large, au-delà des clichés et des préjugés.

3. Inscription

- L'inscription est gratuite et se fait en ligne via le site web
 - Le candidat propose de 1 à 6 photographies maximum toutes catégories confondues (excepté pour la catégorie « Engagement », voir ci-dessous) et choisit lui-même dans quelle(s) catégorie(s) il place ses images.
 - Pour la catégorie « Engagement », la série est autorisée et le photographe doit envoyer entre 3 photos (min.) et 9 photos (maximum).
 - La catégorie « Engagement » étant considérée à part, chaque photographe peut donc envoyer, au total, min. 1 photographie et maximum 14 images.
- La participation au concours est gratuite

- Les participants ou gagnants du concours ne recevront ni défraiement, paiement ou prix en espèces
- La participation est possible dès avril 2024 et jusqu'au 28 avril 2025 à minuit. La période est donc portée à 12 mois de participation.

4. Composition du dossier de candidature

1. Le participant donnera ses coordonnées complètes : nom, prénom, date de naissance, adresse postale – téléphone – adresse mail (important car toutes les communications se feront via courrier électronique) – site internet éventuel. (Les données seront collectées et traitées conformément à la législation en vigueur et au RGPD)

2. Une photo de l'auteur sera demandée, sans être obligatoire.

3. Les images ne comporteront ni signature ni marque d'identification.

4. Toutes les photos envoyées devront comporter au minimum 3000 pixels sur leur côté long, afin de disposer d'une qualité suffisante pour l'impression.

5. Lors de l'encodage des photos en ligne, l'auteur indiquera **pour chaque œuvre** :

- a. Son nom et prénom
- b. La date de prise de vue (dans les métadonnées)
- c. Le lieu de prise de vue (ajouter au nom du fichier)
- d. La catégorie choisie pour cette prise de vue (ajouter au nom du fichier **-obligatoire**, cf. point 6)
- e. Éventuellement, l'auteur pourra ajouter un titre et une légende dans un document annexe.

Exemple : Dupont_Philippe_Thuin_mon_paysage.jpg

Pour valider son inscription, l'auteur devra cocher les cases suivantes :

- – Je certifie être l'unique auteur des œuvres présentées
- – Je confirme détenir toutes les autorisations nécessaires à leur publication
- – J'approuve sans réserve le règlement du concours photo
- Je déclare sur l'honneur avoir réalisé ces photographies près de chez moi, sans avoir recours au nourrissage, et dans la nature (pas dans un parc animalier ni un zoo).

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

5. Catégories

Chaque photographie présentée devra appartenir à une seule des catégories suivantes (selon le choix de l'auteur, au moment de l'inscription) :

A l'état sauvage

Une araignée, une abeille... Portrait d'animaux "sauvages" de chez nous, dans le respect de la nature. Pas d'animal en captivité, parc animalier ni zoo.

Mon paysage

Photo d'un paysage près de chez soi. Légender sa photo (localiser).

La nature qui me nourrit

L'homme et la nature, les métiers liés au vivant. Nature nourricière. Nourriture physique, nourriture spirituelle.

Quand la nature reprend ses droits

Urbex. Les herbes folles de mon quartier. La visite d'un animal sauvage en ville...

Mouvements et éléments

Des tourbillons d'eau, l'envol des oiseaux... Les 4 éléments : terre, eau, vent, feu... Formes et graphisme, géométrie, matières et textures, abstraction...

Tout proche : mon jardin, mon balcon, ma cour...

La nature domestiquée. Le végétal de mon quartier. Photo macro...

Forces de la nature

Lâchez-vous. Humour bienvenu.

Vivant !

Être vivant, c'est quoi pour vous ? Portes ouvertes...

Photomontage

Nature revisitée, panoramas, montages...

Engagement

Montrer, donner à voir, défendre la nature, le vivant... Photo documentaire, militante. Série possible.

Quatre gagnants seront aussi désignés de manière transversale :

- Le prix du Jury
- Le prix de la Ville
- Le prix du jeune photographe (âgé de 20 ans maximum au moment de l'inscription)
- Le prix du public (selon un vote réalisé sur les réseaux sociaux)

6. Sélection et prix

- Le jury formé par les organisateurs choisira les photos qui seront exposées. Ses décisions sont sans appel. Les candidats seront informés par courriel de la présélection du jury entre le 15 et le 30 mai 2025.
- Les photos retenues seront imprimées et mises sous cadre par les organisateurs. A l'issue du Festival, les tirages – sans cadre- seront offerts à leurs auteurs respectifs et pourront être retirés au Centre culturel.
- Les photos des lauréats de chaque catégorie seront agrandies et exposées en extérieur. Les organisateurs prendront en charge les frais d'impression et de placement.
 - La proclamation finale des lauréats aura lieu lors du vernissage.

7. Droits

- Les auteurs autorisent les organisateurs à reproduire les photographies pour le catalogue et la promotion du festival en cours et des festivals ultérieurs.
- Les auteurs autorisent les organisateurs à diffuser leurs photographies en basse résolution sur le site web et les réseaux sociaux liés à l'événement.

- Les auteurs autorisent les organisateurs à diffuser leurs photographies lors de projections publiques pendant le Festival.
- Les auteurs renoncent ainsi à toutes demandes de droits concernant la présentation et la reproduction de ces photographies utilisées dans le cadre du Festival Photo de Philippeville.
- Les auteurs doivent disposer de toutes les autorisations nécessaires à l'exposition des photographies présentées.
- Les auteurs certifient être les véritables auteurs des œuvres présentées.
- Les photographies présentées pourront avoir fait l'objet d'un développement ou d'une conversion en noir et blanc. Le HDR est toléré.
 - Les images créées par l'IA sont interdites.
- Les images issues de montages photographiques devront obligatoirement appartenir à la catégorie « Photomontage ». En cas de doute, le jury se réserve le droit de réclamer à l'auteur la ou les photos originales avant de se prononcer.
 - Les auteurs restent les seuls propriétaires de leurs images.
 - Le jury se réserve le droit de changer une photo d'une catégorie à une autre, par souci de cohérence.

8. Exposition

- Afin de participer à la promotion du Festival, **les auteurs s'engagent à assurer un maximum de visibilité à l'événement**, sur les réseaux sociaux notamment.
- Seules les photographies présentées et retenues par le jury lors de la sélection pourront être exposées.
- Les organisateurs veilleront à la sécurité des expositions et souscriront une assurance clou à clou. Ils ne sauraient toutefois être tenus responsables en cas de détérioration, de perte ou de vol. L'auteur renonce en conséquence à tout recours envers les organisateurs fondés sur de tels événements.
 - L'organisation n'offre aucun défraiement pour les frais de transport.

Acceptation

- L'auteur confirme avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement, l'accepte et s'engage à le respecter.
 - La participation au Festival Photo de Philippeville implique l'acceptation du règlement. Les cas non prévus relèvent de la seule compétence des organisateurs.

Échéancier en résumé

- Lancement officiel du Pestival et des projets partenaires : le dimanche 25 février 2024
- Avril 2024 : lancement du concours photo du PFestival
- Juin 2024, Septembre 2024, décembre 2024, mars 2025 : relances concours photo
- 28 avril 2025 à minuit : date limite de participation
- Mai 2025 : présélection et impression des œuvres sur base des dossiers soumis. Les candidats seront informés par courriel de la présélection du jury (point 6).
- Fin mai 2025 : seconde réunion du jury pour sélection des lauréats
- Juin 2025 : montage des expos

- Vendredi 27 juin à 19h : vernissage et proclamation des lauréats